



**HAL**  
open science

**Louis-José Barbançon, Le Mémorial du bain  
calédonien. Entre les chaînes et la terre, Pirae, Au vent  
des îles, 2020, 2 vol., 1 093 p.**

Jean-Lucien Sanchez

► **To cite this version:**

Jean-Lucien Sanchez. Louis-José Barbançon, Le Mémorial du bain calédonien. Entre les chaînes et la terre, Pirae, Au vent des îles, 2020, 2 vol., 1 093 p.. Criminocorpus, revue hypermédia, 2021. hal-03264524

**HAL Id: hal-03264524**

**<https://hal.science/hal-03264524>**

Submitted on 18 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Louis-José Barbançon, *Le Mémorial du bagne calédonien. Entre les chaînes et la terre*, Pirae, Au vent des îles, 2020, 2 vol., 1 093 p.

Cet ouvrage de Louis-José Barbançon constitue une somme consacrée à l'histoire du bagne de Nouvelle-Calédonie ainsi que l'aboutissement de plusieurs décennies de recherches conduites par l'auteur sur ce sujet. Louis-José Barbançon est effectivement l'auteur d'une thèse consacrée à l'histoire du bagne de Nouvelle-Calédonie soutenue en 2000 et publiée sous le titre *L'archipel des forçats. Histoire de la Nouvelle-Calédonie 1863-1931* (Presses universitaires du Septentrion, 2003). Ce livre est un jalon incontournable de l'historiographie de la colonisation pénitentiaire et l'amorce d'un long et méthodique travail de recherche que vient clore avec panache ce *Mémorial du bagne calédonien*. Cet ouvrage impressionne tant par son amplitude que par ses dimensions : deux volumes de plus de 1 000 pages au total, une iconographie à couper le souffle et une histoire totale qui brasse tous les aspects de la mise en œuvre de la politique de colonisation pénitentiaire conduite par la France en Nouvelle-Calédonie de 1863 à 1931.

Pour aboutir à ce résultat, Louis-José Barbançon a consulté de nombreux centres d'archives et institutions culturelles (Archives de la Nouvelle-Calédonie, Archives nationales d'outre-mer, musée de la ville de Nouméa, centre culturel Tjibaou, archives Padre Maristi à Rome, musée maritime de Nouvelle-Calédonie, etc.) et s'est entouré pendant près de quatre ans de spécialistes et d'un comité de rédaction qu'il a régulièrement consulté. Le résultat obtenu donne un ouvrage particulièrement réussi, tant du point de vue du fond que de la forme. Car il s'agit d'un « beau livre » qui offre à ses lecteurs un ensemble documentaire remarquable par sa richesse et sa diversité (photographies, plans, dessins, tableaux, objets, etc.). D'ailleurs, le premier chapitre (Illustrer le bagne, p. 32-67) traite de la question de l'illustration du bagne de Nouvelle-Calédonie et donne de précieuses indications biographiques sur les photographes et les dessinateurs sur lesquels s'appuie l'iconographie. En les sortant de l'anonymat, Louis-José Barbançon leur rend hommage et les associe pleinement à la réalisation de son étude. De même, il faut également saluer le travail éditorial conduit par l'éditeur polynésien Au vent des îles, qui s'est vu décerné pour la réalisation de ce livre le Trophée de la fabrication du livre 2020 par la revue *Livres Hebdo* et le prix Popaï du Salon du livre océanien de Nouméa.

Le premier volume, *Les chaînes*, compte huit chapitres et traite du « Malheur », cette expression constituant le terme usuel employé par les forçats pour qualifier leur condition carcérale. Le chapitre II (« Et vogue la galère ! », p. 68-103) conduit le lecteur à bord des navires convoyeurs ainsi qu'au bagne de Toulon puis au dépôt des forçats de Saint-Martin-de-Ré d'où partirent de 1864 à 1897 21 070 forçats pour le bagne de Nouvelle-Calédonie. Là, ils débarquèrent en premier lieu sur l'île Nou, située dans la rade de Nouméa, qui se recouvrit rapidement d'un réseau de bâtiments qui en fit le premier pénitencier établi dans la colonie et la « capitale » de l'administration pénitentiaire. Celle-ci poussa ensuite son emprise au reste du territoire et y essaima de nombreuses autres installations carcérales (chapitre III. L'île Nou, p. 104-151). Pour les habitants libres, les forçats étaient donc les « gens d'en face » (chapitre VI. Les « gens d'en face », p. 152-189) qui demeuraient isolés sur leur île-prison. En présentant de nombreux témoignages, l'auteur dépeint leurs conditions de vie et la société carcérale particulièrement violente dans laquelle ils étaient plongés. Si l'évasion pouvait représenter une échappatoire pour nombre d'entre eux, l'île Nou était également habitée par de nombreux agents de l'administration pénitentiaire qui avait tât fait de les empêcher (chapitre V. L'AP ou « la tentiaire », p. 192-289). Ici aussi, Louis-José Barbançon prend le soin de décrire avec force détails la société que formait les agents du personnel pénitentiaire et l'illustre par de nombreux clichés les représentant en exercice ou sur leur temps de repos, notamment avec leurs familles. Ils étaient assistés dans leurs tâches par d'autres agents parmi lesquels figuraient des policiers indigènes, des personnels de santé et des personnels religieux (chapitre VI. Les autres personnels de la pénitentiaire, p. 290-375). La présentation de ces différentes catégories de personnel permet ensuite à Louis-José Barbançon de traiter de la prise en charge de divers aspects du quotidien des forçats, comme la santé ou la

spiritualité, et l'amène à faire découvrir à son lecteur les multiples pénitenciers dans lesquels ils étaient incarcérés (Pouembout-Koniambo, îlot Brun, Ducos, etc.). Une place à part est néanmoins réservée à l'un d'entre eux, celui de l'île des Pins (chapitre VII. Dans l'ombre du malheur, p. 376-471). C'est effectivement là que furent incarcérés les condamnés à la déportation, comme les communards en 1872 ou des insurgés kabyles en 1875, avant de ne plus recevoir que des transportés et des relégués à partir de 1881. Cette conquête terrestre réalisée par le bagne s'est faite au détriment des Kanak qui ont vu leurs terres spoliées par l'administration pénitentiaire, ce qui a entraîné en retour une importante révolte en 1878 emmenée par le chef Ataï. Si Louis-José Barbançon sait parfaitement dérouler les trajectoires biographiques de ses personnages et porter une attention particulière à leur histoire intime, il sait également changer d'échelle et alimenter son propos de données quantitatives qui reposent sur l'exploitation de registres d'érou et de dossiers individuels de forçats. Parmi les séries proposées figurent celle concernant 115 kanaks condamnés à la peine des travaux forcés et dont certains furent envoyés au bagne de Poulo Condor, en Indochine. D'autres étaient issus d'Italie, d'Espagne, d'Algérie, d'Indochine ou d'Indonésie. Cette démonstration rejoint l'hypothèse formulée par Clare Anderson selon laquelle la colonisation pénitentiaire reposait sur un réseau de territoires interconnectés au sein des empires coloniaux où circulaient de nombreux flux de personnels et de forçats<sup>1</sup>. Mais les forçats, et ce qu'ils soient d'origine métropolitaine ou coloniale, s'ils ne se soumettaient pas à la discipline inflexible du bagne, pouvaient se voir frapper de peines ou de punitions qui s'étendaient de la bastonnade à l'enfermement au quartier cellulaire de l'île Nou, au camp Brun ou bien encore à subir une exécution capitale (chapitre VIII. La grande punition, p. 472-533).

Le second volume, *La terre*, compte cinq chapitres qui traitent du thème du travail forcé à travers ses multiples déclinaisons du bagne calédonien. Il se subdivise en deux parties : la première est consacrée au travail et la seconde à l'enracinement, c'est-à-dire aux dispositifs visant à favoriser une installation pérenne des forçats dans la colonie. Car l'objectif poursuivi par la colonisation pénitentiaire était de leur permettre de devenir des colons et de s'implanter durablement sur place à l'issue de leur peine. Les travaux auxquels ils étaient soumis se présentaient pour bon nombre d'entre eux sous la forme de corvées (d'eau, de bois, de tinettes, etc.) qui permettaient le bon fonctionnement des pénitenciers, ou sous la forme d'un emploi exercé au sein d'un atelier (boulangerie, cordonnerie, briquèterie, etc.) ou dans une ferme ou une exploitation forestière pénitentiaire (chapitre I. Les travaux, p. 544-643). Mais pour pouvoir étendre son archipel et le coloniser, l'administration pénitentiaire dut avant tout le bâtir et les travaux de construction occupèrent un grand nombre de forçats de 1876 à 1878, puis de 1885 à 1890 (chapitre II. Le bagne bâtisseur, p. 644-677). Ce chapitre constitue une précieuse reconstitution de la genèse du bagne calédonien et présente en détail les étapes de la construction d'une multitude de bâtiments, tout en s'appuyant sur une iconographie qui privilégie tout à la fois des plans et des images d'époque. Cette démonstration se poursuit au chapitre suivant consacré aux campagnes de travaux publics (routes, ponts, quais, percements de rue, etc.) conduites par l'administration pénitentiaire et qui ont profondément marqué l'aménagement du territoire (chapitre III. Le bagne, entrepreneur de travaux publics, p. 678-745). Si ces différents travaux constituèrent certainement les plus éprouvants auxquels furent exposés les forçats, d'autres offraient au contraire des régimes moins contraignants qui n'étaient accordés qu'aux plus méritants d'entre eux, comme l'engagement (chapitre IV. Les hommes marchandises, p. 750-803). Le statut d'engagé permettait aux forçats qui s'étaient « montrés dignes d'indulgence par leur bonne conduite, leur travail et leur repentir » d'être loués par l'administration pénitentiaire à des particuliers. Mais dans les faits, la rigueur des conditions de travail offertes par les engagistes n'avait parfois rien à envier à celles imposées dans les pénitenciers, comme en témoigne la pratique des « contrats de chair humaine » dans les mines de Thio, Diahot et Népoui. Un autre régime de faveur pouvait également leur être accordé, celui de la mise en concession (chapitre I. Des concessions, p. 806-887 ; chapitre II. Trois centres concessionnaires, p. 888-951). À une période de mise en place des concessions (1865-1878) succéda une période d'apogée menée sous la houlette du

---

<sup>1</sup> Clare Anderson, *A Global History of Convicts and Penal Colonies*, London: Bloomsbury, 2018, 394 p.

gouverneur Pallu de la Barrière qui procéda à une mise en concession « frénétique » (1878-1894). Ces forçats-proprétaires s'installèrent dans des centres concessionnaires et leurs sections émergèrent peu à peu à travers toute la colonie (Bourail, La Foa-Fonwhari, Le Diahot et Pouembout-Koniambo). Mais les mises en concession devinrent plus restrictives à partir de 1895 sous l'impulsion du gouverneur Feillet qui souhaitait désormais privilégier la colonisation libre. Pour parachever cet effort d'insertion sociale des bagnards, ils pouvaient être rejoints par leurs familles ou bien contracter un mariage avec une épouse bagnarde (chapitre IV. Peines de femmes, femmes de peine, p. 952-1009). Enfin, ceux qui parvenaient au terme de leur peine à être libérés n'en demeuraient pas moins soumis à une dernière obligation, celle du doublage (chapitre V. La libération, p. 1010-1049). Ils se voyaient alors astreints à une résidence obligatoire dans la colonie où beaucoup connaissaient un sort de misère. Enfin, l'auteur conclue son ouvrage en présentant le lent processus de fermeture du bagne calédonien qui s'est poursuivi de 1897 à 1931 (L'agonie de la pénitentiaire, p. 1050-1081).

Cet « immense » *Mémorial*, tout à la fois généreux et rigoureux, constitue un véritable legs offert par Louis-José Barbançon à son « pays » ainsi qu'à tous les descendants, acteurs et victimes, de cette histoire afin qu'ils puissent mieux la connaître et la comprendre pour pouvoir fonder, comme l'auteur l'appelle de ses vœux, une communauté de destin avec le peuple kanak auquel ce passé colonial les a indéfectiblement liés.

Jean-Lucien Sanchez